

Rapport

de la Commission du Développement
Durable (CDD) du Conseil Général

Concernant

**L'octroi d'un crédit d'engagement pour la
construction du complexe sud :**

Gare routière, parking et passerelle

Janvier 2014

Membres de la Commission du Développement Durable (CDD)

Joseph Bellwald
David Bilgischer
Michel Emery
Ralph Guntern
Julien Kaeser
Robert Métrailler
Laura Salamin
Kilian Steiner
Noé Zufferey

Table des matières :

1. Mandat de la CDD
2. Présentation - Questions
3. Discussion-Conclusion

1. Mandat de la CDD

Suite au message du Conseil Municipal de décembre 2013 relatif à **l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle**, le bureau du Conseil Général a confié, à la Commission du Développement Durable (CDD), le mandat suivant :

- Examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission
- Préavis sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet en question
- Rapporter au CG lors de la séance du 26 février 2014.

Suite aux explications de Pierre Kenzelmann, Conseiller communal, de Jean-Henri Zambaz, architecte de ville et Patrick Caloz responsable des bâtiments communaux, les membres de la commission ont examiné le projet en question d'un point de vue axé sur l'environnement et le développement durable.

2. Présentation - Questions

Le projet du complexe sud est composé de deux objets ; d'une part la construction de la gare routière avec un parking de deux étages (avec une possibilité d'extension du côté Est si nécessaire) et une passerelle piétonne et, d'autre part, la construction de l'école de commerce et culture générale (ECCG) avec une salle de gym double. Ce double projet a fait l'objet d'un concours unique en collaboration avec l'Etat du Valais afin de positionner tous les objets de manière cohérente. La Commune de Sierre est le maître d'ouvrage pour la gare routière, le parking et la passerelle tandis que pour l'ECCG, le maître d'ouvrage est l'Etat du Valais.

Pour des raisons de commodités, l'entrée du parking se fait en sens inverse à la circulation (côté gauche de la route) dans le but de faciliter la circulation des bus sur le quai central. De plus, pour des raisons de sécurité également, les voyageurs sortent des bus directement sur le quai central et n'empruntent pas la chaussée. Ces derniers peuvent ainsi directement avoir accès aux escaliers et ascenseurs afin de passer à un mode de transport différent (Bus sierrois, trains voitures..). Le rond-point permettra d'accéder directement aux deux parkings souterrains. Le parcage se fera en épis dans les deux parkings. La différence du parking n°2 par rapport au n°1 est que le second parking permettra de pouvoir rejoindre le passage piéton sous voie du côté gare.

L'idée de la passerelle est de lier le quai des CFF, la gare routière, la gare du SMC et le centre-ville. Il est prévu dans une deuxième étape de prolonger la passerelle en direction des caves Tavelli ou de la galerie du Casino pour permettre aux voyageurs de se retrouver directement sur l'Avenue Général Guisan et à la gare SMC. La passerelle prévue permettrait de desservir le centre-ville (du côté Ouest comme du côté Est de la zone). Cela éviterait aux automobilistes de chercher des places au centre-ville mais les encouragerait de parquer directement au parking du complexe Sud. L'accès à l'ASLEC se fait de manière piétonne en descendant la passerelle, ce qui permet d'arriver au rond-point. La passerelle permet un accès facilité aux habitants du quartier « Torsa ».

Concernant les questions relatives à certains aspects de la construction et de leur coût, le montant des places de parc selon l'indice de prix actuel se situe dans une fourchette de 40'000 à 60'000 francs. Le montant de un million de francs prévu pour les travaux préparatoires concerne les travaux de déconstruction de la cave Provins (triage des différents matériaux, transport et recyclage), ainsi que les sondages géotechniques, les micro-pieux, et le bourrage des voies CFF. Pour les coûts de fouilles en pleine masse, le montant de 1'119'300 francs se base sur d'avant-métrés effectués par l'ingénieur civil et calculés sur les prix du marché.

Dans le but de réduire le coût du système de ventilation du parking (pulsion et extraction mécanique), la commune a opté pour des ouvertures sur les côtés du parking faites de grillages métalliques, elles réduisent ainsi également les frais de fonctionnement. De plus, pour rappel, tous les bâtiments publics doivent être équipés d'ascenseurs (accès aux personnes à mobilité réduite norme SIA 500), cette condition implique des coûts assez conséquents. Le montant de 1 million de francs dévoué à la sécurité CFF concerne les travaux à proximité des voies et par-dessus les voies de chemins de fer soumis à des exigences très strictes de la part des CFF. La participation financière des transporteurs à hauteur d'environ 270'000 francs concerne l'achat et l'installation des panneaux électroniques d'information pour CarPostal, SMC, Ballestraz et LMB.

Le projet de l'ECCG propose, au sous-sol -1 et -2, une salle de gymnastique double aux normes « Macolin » (normes nationales permettant l'organisation de compétitions nationales telles que celles pour le basketball) et accessible de plain-pied depuis le côté Sud. La passerelle permettra d'accéder directement au premier étage de l'ECCG. Les étages supérieurs seront dédiés aux salles de classe (autours d'un axe central « vide »). Pour la réalisation de ce projet, il est prévu de déplacer le terrain du calcetto, le SkatePark et l'entrée des abattoirs actuels. Ces aménagements seront démolis et reconstruits au Sud de l'école dans le cadre du projet global de l'ECCG.

Le montant du crédit d'engagement pour la gare et la passerelle, selon le devis général, est de 19'095'000 millions de francs. Il faut déduire de ce montant la participation de la SRTCE pour la passerelle d'un montant de 1'000'000 francs et de 477'500 francs du fonds pour les places de parc, il reste un solde de 17'617'500 million de francs à charge de la commune. Le montant prévu pour le projet de l'école de commerce et de 47 millions de francs avec participation de la commune à hauteur de 10%. Le Canton attend la position de la commune avant de se prononcer sur la suite de ce projet.

Une fois les autorisations obtenues, les travaux de déconstruction pourraient débiter puis ceux de la construction de la gare routière et de la passerelle avec pour objectif d'être terminés pour 2016. Selon le planning, le crédit d'engagement sera voté au Conseil Général le 26 février et au Grand Conseil au mois de mars.

3. Discussion – Conclusion

Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du Conseil Général et suite au message du Conseil Municipal de décembre 2013 concernant la validation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour le complexe sud, la commission du Développement Durable (CDD) a examiné ce projet et a délibéré. La participation à une séance avec Pierre Kenzelman Conseiller Communal, Jean-Henri Zambaz architecte de ville et Patrick Caloz responsable des bâtiments communaux, ainsi que la mise en commun des réflexions de chacun des membres a permis à la CDD d'aboutir à un résultat unanime. La Commission tient à remercier Pierre, Jean-Henri Zambaz et Patrick Caloz pour leur disponibilité et la qualité des explications qu'ils ont apportées.

Le projet du complexe sud a très bien été accueilli par l'ensemble des membres de la CDD. Cependant, la commission a relevé le coût élevé des places de parc (43'109) l'unité, elle souhaite que ces 210 places de parc ne soient pas louées annuellement (système vignette). La CDD relève également la pertinence d'avoir prévu la possibilité d'une extension de ce parking à plain-pied. Concernant la passerelle, la commission encourage la commune dans l'exécution des travaux de prolongement en direction des galeries du Casino ou des caves Tavelli. La CDD désire rendre attentive la municipalité sur le respect du budget octroyé.

La CDD apprécie ce projet pour sa vision globale et pour les différents moyens de mobilité (trains, bus, voitures et piétons) qui ont été pris en considération. Ce projet permet de désengorger le centre-ville et favorise la mobilité douce. Il donne une alternative pertinente aux automobilistes qui doivent ou veulent se rendre au centre-ville, tout en leur évitant d'emprunter l'Avenue Général Guisan. De plus, l'accès à pied jusqu'à la gare pour les habitants des quartiers avoisinants s'en trouvera grandement facilité. La CDD relève également dans ce projet l'idée de la passerelle Nord-Sud qui permet un accès simplifié à la gare SMC et au centre-ville. Avec ce projet visionnaire et durable ainsi que la venue de nombreux et nouveaux étudiants, la ville créera enfin un pôle central qui dynamisera le cœur de Sierre.

En conclusion, ce projet correspond aux attentes de la CDD. Les membres de la Commission proposent au Conseil Général l'entrée en matière ainsi que la validation du crédit d'engagement pour le complexe sud.

Ainsi lu et approuvé par l'ensemble de la Commission le 24 janvier 2014.

Le président
Robert Métrailler

Le rapporteur
Ralph Guntern